



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 35999

Texte de la question

M. Frédéric Reiss attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme du lycée et le sort réservé aux SES. La classe de seconde offrirait aux élèves la possibilité de choisir leur orientation. Mais les SES n'étant pas obligatoires au collège, le choix des élèves paraît d'emblée tronqué. Cette absence est d'autant plus regrettable que la filière ES offre de nombreux débouchés, tels les BTS, les DUT tertiaires, instituts d'études politiques, universités... C'est pourquoi il lui demande quels sont les possibilités et les choix du Gouvernement pour promouvoir les SES, et ce, dès le collège.

Texte de la réponse

Le contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales a fait l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, de février à juin 2008. Cette commission, conformément à la demande du ministre de l'éducation nationale, avait une mission d'audit des programmes et des manuels de sciences économiques et sociales du lycée. Le ministre demandait en particulier à la commission de s'assurer du respect de la pluralité des courants de pensée constitutifs du domaine des sciences économiques et sociales ainsi que de la qualité des supports pédagogiques utilisés. La commission devait, par ailleurs, réfléchir à la pertinence et la cohérence des programmes au regard des exigences de formation de citoyens éclairés et de préparation à des études supérieures. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité de ces programmes. D'ores et déjà, des recommandations de la commission ont été prises en compte lors de la mise en oeuvre de la réforme des lycées. Ainsi est-il prévu d'intégrer les sciences économiques et sociales, dès la classe de seconde, au sein d'un groupe de disciplines dénommées « sciences de la société » dont l'enseignement sera modulaire. Les élèves qui le souhaitent pourront ainsi suivre un enseignement de SES de 3 heures par semaine, pendant 1 ou 2 semestres (l'horaire actuel étant de deux heures trente, en enseignement optionnel). Un groupe d'experts est mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire pour travailler à l'élaboration des nouveaux programmes de la classe de seconde.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35999

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10107

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10950